

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2011

L'an deux mille onze le 4 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOÉ, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian DÉZALOS, Maire.

Nombre de conseillers : 29

Date d'affichage 28 Mars 2011

Date de la convocation : 28 Mars 2011

PRÉSENTS : M. DÉZALOS, Mme LEBEAU, M. PANTEIX, Mme MEYRAT, M. LAFUENTE, Mme JOURNÉ-LHÉRISSON, M. GÉRAUD, Mme COUSINET, MM. LUNARDI, ESTERLE, VOLCÉNO, Mmes ACCARY, LABADIE, LASSORT, FAVARD, MANDEIX, M. KHERCHACHE, Mme TRUILHÉ, M. ORDRONNEAU, Mme FORNASARI, M. BAUDY, Mme PERINET, M. BOUDON, Mmes RAMOND, MANSE, M. ROUX.

POUVOIRS : M. JOSEPH à M. LUNARDI – M. GAMBART à M. ROUX

ABSENT EXCUSE : M. TOVO Hervé

Monsieur BAUDY Eric a été nommé secrétaire de séance.



Introduction de Monsieur le Maire :

- Présentation de Cynthia RICHARD, au service comptabilité en remplacement de Bernadette DALZOVO, partie à la retraite et de Christophe LAFFARGUE, au service technique en remplacement de Grégory PAUTO
- Rappel de la première journée de solidarité qui a eu lieu à l'espace culturel le 30 mars dernier
- Le deuxième rendez-vous des acteurs économiques organisé par le SIVU Economique et Social de Boé-Bon-Encontre s'est tenu le mercredi 30 mars à Bon-Encontre.
- Présentation par M. DIAZ de Ciliopée, du projet de construction de 14 logements dédiés aux seniors, rue des Ormes.

Rapport n° 01 - Demande de subvention au titre des actions inscrites au CUCS – rapporteur : Cathy Mandeix.

La politique de la ville sur l'agglomération agenaise est organisée dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion sociale (CUCS) cogéré par l'Etat et la Communauté d'Agglomération d'Agen.

Par délibération n°48-2007, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le Contrat Urbain de Cohésion sociale (CUCS).

Un programme d'actions a été élaboré dont les principaux objectifs sont :

- Favoriser l'émergence d'une identité communale partagée en atténuant les effets de distance entre les différents quartiers et en favorisant les aménagements publics dans les nouvelles zones résidentielles.

- Favoriser l'accès aux loisirs et à l'initiative des jeunes et des enfants de la commune en mettant en place un projet jeunesse sur la commune en renforçant la qualification des professionnels et en définissant mieux leurs missions.
- Atténuer et prévenir la précarité sociale, accompagner vers l'emploi et renforcer la cohésion sociale en prenant en compte les situations d'isolement et de précarité dans le cadre d'une nouvelle démarche mieux adaptée au public éloigné de l'emploi.
- Réduire les phénomènes d'incivilité et améliorer la tranquillité publique en identifiant les phénomènes en fonction des lieux d'habitat et en mettant en place un dispositif d'intervention.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, il vous est proposé de retenir les actions suivantes et de les soumettre aux financements prévus dans le cadre du CUCS :

- **Mise en place d'actions sur les vacances scolaires :**

Pâques : cycles sportifs et culturels de manière à favoriser l'accès de tous à ces pratiques.

Été : Stages et ateliers hebdomadaires sur les différents lieux géographiques de la commune (sports, créations artistiques...), Cité Débrouillarde, rencontres sportives aggro., sorties culturelles (musée, festivals...), activités nautiques (plongée, surf, ski nautique...).

Toussaint : participation à une résidence d'artistes, ateliers Slam, MAO, écriture, chant

Noël : patinoire

Demandes de subventions :

- Communauté d'Agglomération d'Agen : 1 000€
- Etat : 1 000€

- **Accueil des jeunes et projets jeunes**

Créer un lieu d'accueil favorisant les échanges, les débats et l'information.

Mise en place en concertation avec le public de projets suscitant l'autonomie et la responsabilité.

Ouverture de l'accueil sur des horaires adaptés aux rythmes des jeunes.

Mise en place d'ateliers artistiques, culturels et sportifs.

Mise en place de rencontres avec intervenants autour des grandes questions de sociétés auxquelles sont confrontés les jeunes.

Organisation de rencontres avec d'autres jeunes de l'agglomération de manière à favoriser la mixité à plus grande échelle.

Développer des actions en partenariat avec les établissements scolaires.

Intégrer l'action dans les projets transversaux.

Demandes de subventions :

- Communauté d'Agglomération d'Agen : 2 000€
- Etat (ACSE) : 2 000€
- DDJS : 700€
- CAF : 4 000€

- **Fête de la jeunesse**

Pour la troisième année, la ville de Boé souhaite renouveler cette initiative qui regroupe les jeunes et ceux qui interviennent dans ce domaine (associations, institutions, services publics...) autour de nombreuses activités et animations mises en place et organisées par les jeunes et les associations locales.

Demande de subventions :

- Communauté d'Agglomération d'Agen : 2 800€

- **Bébés lecteurs**

Cette action a lieu à la Médiathèque de Boé (Avenue de la Résistance – 47550 – Boé), tous les mardis matins de 10h45 à 11h45.

- Elle réunit tous les enfants de Boé, jusqu'à 3 ans autour des livres.
- Cette action a pour but de faire découvrir le livre, de développer l'imaginaire et de sensibiliser les tous petits par le biais des histoires lues. Il permet aussi la socialisation de l'enfant autour du livre.

Demande de subvention :

- Communauté d'Agglomération d'Agen : 1 200€

- **Séjour ski (projet transversal)**

Organisation d'un séjour dans les Pyrénées aux monts d'Olmes, avec thématique orientée ski pour 50 jeunes issus des communes de Boé, Bon-Encontre, Foulayronnes, Le Passage et Agen. Ce séjour est construit en transversalité entre communes et avec la participation des jeunes sur des mercredis après-midi (règles de vie, veillées).

Demandes de subventions :

- Communauté d'Agglomération d'Agen : 3 485€
- Etat (ACSE) : 3 485€
- CAF : 1 000€

A l'unanimité, le conseil sollicite les subventions auprès de la CAA, de l'Etat, de la CAF et de la DDJS comme indiquées ci-dessus.

Rapport n° 02 - Dispositif « ville, vie, vacances » - rapporteur : Cyriaque Ordroneau.

Les opérations Ville Vie Vacances (VJV) permettent à des préadolescent (e)s et adolescent(e)s en difficulté, de bénéficier d'un accès à des activités de loisirs et d'une prise en charge éducative durant les différentes périodes de vacances scolaires.

Financé par l'ACSÉ, la CAA et la CAF, Ville Vie Vacances est un dispositif intégré de prévention de la délinquance s'adressant à des jeunes dont les conditions de vie produisent du danger pour eux-mêmes et qui peuvent être en situation de rupture et de conflits avec leur environnement. Il contribue également aux politiques d'insertion sociale des jeunes et de lutte contre l'exclusion.

De manière complémentaire aux dispositifs de droit commun, les activités proposées sont liées au sport, à la culture, à l'organisation de sorties et séjours ainsi que de chantiers.

Chaque année, le programme adopté par le conseil d'administration de l'Acsé précise les objectifs propres à ce dispositif.

Le dispositif VJV concerne en priorité les publics des sites dotés d'un CUCS. Il peut également s'adresser, dans des conditions limitées, aux jeunes en difficulté issus de quartiers non prioritaires et des communes concernées par un contrat local de sécurité (CLS) et/ou un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Enfin, dans des conditions exceptionnelles, il est possible de mener de telles opérations avec des jeunes en difficulté de zones péri-urbaines.

L'action chantier jeunes :

Objectifs opérationnels : découverte de nouvelles activités liées au travail et aux loisirs, créer un esprit de groupe et d'entraide.

Contenu :

Sur une période de deux semaines (en juillet 2011), des chantiers jeunes seront organisés le matin en liaison avec le service technique. A l'issue de ces chantiers les participants percevront une bourse de 15 € par jour.

Les après midi, des activités de loisirs avec les associations culturelles et sportives seront proposés à tous les jeunes.

A l'issue de cette action, un bilan sera réalisé par les tuteurs et les jeunes, sous forme de fiche d'évaluation.

Publics ciblés :

10 jeunes de 16 à 18 ans de Boé. Partenariat avec le CCAS pour que les jeunes en difficultés puissent bénéficier de l'action.

Demandes de subventions :

- CAA : 700€
- État (ACSÉ) : 700€
- CAF : 1 030€

☞ **M. Baudy** : Quels sont les critères retenus pour avoir accès à cette action et qui choisit ?

☞ **M. Panteix** : c'est le service municipal jeunesse qui étudie les demandes en relation avec le CCAS.

☞ **M. Dézalos** : Il faudra fixer des critères suffisamment à l'avance.

☞ **Mme Mandeix** : les jeunes doivent déposer impérativement une demande avec CV auprès du Service Jeunesse

Plusieurs interventions relatives à la notion de « jeunes en difficultés ».

A l'unanimité, le conseil sollicite les subventions telles qu'énoncées ci-dessus et décide de verser aux jeunes une bourse de 15 € par jour.

Rapport n° 03 - Participation au financement d'une opération de logement social rue des Ormes – rapporteur : Arnaud Boudon

Sous l'impulsion de la Commune et dans le cadre du Programme Local de l'Habitat de l'agglomération agenaise, Ciliopée Habitat a entrepris de réaliser 14 logements sociaux destinés prioritairement aux personnes âgées rue des Ormes à Boé cités.

Le coût global de cette opération est de 1 594 539 €

Le projet se compose de 14 logements de type T2 d'une surface habitable d'environ 59 m² (11 PLUS et 3 PLAI)

Les logements sont des maisons individuelles groupées de plain pied et disposent d'un cellier individuel et d'un jardin privatif. Les places de stationnement sont regroupées à l'entrée de la résidence afin de privilégier les circulations douces au plus près des logements. L'aspect paysager a ainsi été pris en compte dans l'élaboration du projet, de plus, les maisons ont été conçues avec un système constructif de type ossature bois.

Ce projet situé en centre ville est proche de tous commerces, services de proximité et réseaux de transport. Le loyer moyen mensuel (hors charges) sera de 311 € pour un PLAI et de 358 € pour un PLUS (valeur au 1^{er} janvier 2010).

La participation de l'Etat est de 39 500 €, celle de la Communauté d'Agglomération d'Agen est de 49 200 € et celle de la Ville de Boé serait de 49 200 € soit 3 514 € environ par logement.

Le bailleur, Ciliopée, intervenant sur ses fonds propres à hauteur de 50 000 €

☞ **M. Roux** : Est-il opportun de regrouper le parking, alors que ce sont des personnes âgées ? Vous annoncez un coût global de 1 594 539 €, or vous justifiez environ 250 000 €, comment va se financer le reste ?

☞ **M. Dézalos** : Il est prévu des aires de déchargement derrière les habitations. Quant au financement, il y aura également des subventions et un emprunt réalisé par Ciliopée.

A l'unanimité, le conseil :

ACCEPTE de participer financièrement à ce projet, par le versement d'une subvention de 49 200 € dont le paiement sera étalé sur deux ans,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat tripartite définissant les engagements de la Commune, de la Communauté d'Agglomération d'Agen et de Ciliopée,

EXONERE totalement de la taxe locale d'équipement les constructeurs sociaux mentionnés à l'article L 411-2 du code de la construction et de l'habitation, conformément à l'article 1585 C du code général des impôts,

EXONERE totalement des taxes de raccordement aux réseaux publics de distribution d'eau potable et d'assainissement, les constructeurs sociaux mentionnés à l'article L 411-2 du code de la construction et de l'habitation, conformément à l'article 1585 C du code général des impôts,

Rapport n° 04 - Tarifs Halte nautique – rapporteur : Odile Favard

Afin de prendre en compte l'évolution du coût des matières premières et des services d'entretien, il vous est proposé de revaloriser les tarifs de la halte nautique de la façon suivante :

Tarif Hiver (du 1^{er} octobre au 30 avril) :

15€par mois (appontage seul)

Tarifs Saison Été (du 1^{er} mai au 30 septembre) :

- Eau : 2,80 €/jour
- Electricité : 2,80 €/jour
- Appontage : 3,00 € jour
- Douche : 1,10 €

Appontement permanent annuel :

Soumis à autorisation préalable, selon disponibilités)

- 16€par mois

☞ *Mme Favard* : trouve que le tarif de 16 €n'est pas très élevé. Les bornes ne fonctionnent pas, la saison touristique approche et il faudrait se rapprocher de la CAA qui est compétente en la matière.

☞ *M. Dézalos* : Une lettre sera adressée à la CAA.

☞ *M. Kherchache* : Les tarifs eau, électricité peu chers par rapport à la réalité.

A l'unanimité, le conseil décide de fixer les tarifs comme indiqués ci-dessus.

Rapport n° 05 - Tarifs photocopies des photocopieurs mis à disposition du public Mairies – rapporteur : Monique Fornasari

Monsieur le maire propose de modifier le tarif des photocopies, inchangé depuis 2002, comme suit, à compter du 1^{er} mai 2011 :

Format A4 (recto).....	0,17 € (ancien tarif 0.15 €)
Format A4 (recto – verso)	0,34 € (ancien tarif 0.30 €)
Format A3 (recto).....	0,34 € (ancien tarif 0.30 €)
Format A3 (recto – verso)	0,68 € (ancien tarif 0.60 €)

A l'unanimité, le conseil fixe les nouveaux tarifs des photocopies comme indiquées ci-dessus.

Rapport n° 06 - Acquisition terrain Avenue Portacomaro – rapporteur : Eric Baudy

Dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Portacomaro, il est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain sise au carrefour de l'avenue Portacomaro et de la rue de l'Eglantier, parcelle cadastrée AR 285 d'une contenance de 26 m².

Ce terrain, dont la valeur est fixée à 11,50€/m² est la propriété de Mme NEYRAT Andrée.

Il vous est proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 11,50€/ m², et d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document afférent.

☞ *M. Lunardi* – cette acquisition est nécessaire en raison de la visibilité du carrefour

☞ *Mme Ramond* : lui refait-on son mur ?

☞ *M. Lunardi* : on refait la partie que nous arrachons ce qui est normal.

A l'unanimité le conseil décide l'acquisition de la parcelle citée ci-dessus

Rapport n° 07 - Acquisition de parcelles le long de la voie communale n° 2 – rapporteur : Daniel Lunardi

Dans le cadre du réaménagement de la voie communale n° 2 à St Pierre de Gaubert, la ville de Boé doit se rendre acquéreur des parcelles suivantes :

<i>Propriétaires</i>	<i>Parcelle</i>	<i>Surface à acquérir en m2</i>	<i>Proposition d'achat</i>
TRÉVISIOL Bernard	AZ 145 AZ 92	10,00	
Total TRÉVISIOL		10,00	150,00€
ALBESPY Josette	AZ 96	3,50	
Total ALBESPY		3,50	52,50€
TRÉVISIOL Bernard	AZ144	55,00	
TRÉVISIOL Norma	AZ 94	51,92	
PEDELOUP Jacqueline			
MARTY Denise			
Total Consorts TRÉVISIOL		107,00	1 605,00€
DONNEFORT Jean	AZ 95	12,00	
Total DONNEFORT		12,00	180,00€
BOY Andrée	AZ 97	258,00	
Total BOY		258,00	3 870,00€
COUTURIER Philippe et Carole	AZ 180	1,50	
Total COUTURIER		1,50	22,50€
MATHIEU Roseline	AZ 163 AZ 181	10,00	
Total MATHIEU		10,00	150,00€
		402	6 030,00€

Les crédits nécessaires à ces acquisitions sont inscrits au budget 2011.

A l'unanimité, le conseil décide l'acquisition des parcelles énoncées ci-dessus.

Rapport n° 08 - Dénomination des nouvelles voies de la commune – rapporteur : Claude Volcéno

L'urbanisation continue de la commune génère la création de nouvelles voies qu'il convient de dénommer afin d'en faciliter l'identification.

Vu l'avis de la commission voirie et réseaux, il vous est proposé de retenir les propositions suivantes :

- ZAC de Lamothe Magnac (voie passant devant Peugeot) du giratoire à l'allée de Riols : allée LARROUMET et LAGARDE, constructeur de la « va bon train »,
- ZAC de Lamothe Magnac (voie passant devant BMW et Fiat) du rond point de la rocade (G4) au giratoire de Lacapelette : Allée Joseph LACROIX, constructeur de « la Nef »,
- Impasse du lotissement Habitalys à Macayran : impasse Macayran,
- Chemin rural au « petit Colayrac » : chemin du Toulza
- Délaissé de l'ancienne VC n°7 (proximité restaurant Imagine) : impasse du Pont Bourbonnais
- Voie menant au cadran (perpendiculaire à l'avenue d'Aquitaine) : rue de Cambefort.

A l'unanimité, le conseil arrête les dénominations des nouvelles voies comme indiquées ci-dessus.

Rapport n° 09 - Servitude d'implantation pour réseaux ERDF – rapporteur : Cyriaque Ordronneau.

La société Électricité Réseau de France (ERDF) souhaite implanter une ligne électrique souterraine, sur des parcelles sises à « Cambefort ».

Une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 220 mètres, sera réalisée sur les parcelles, cadastrées sous les numéros 36 et 37 de la section AD, pour des contenances respectives de 15a 99ca et de 26a 73ca.

Les frais d'actes notariés sont à la charge d'ERDF.

A l'unanimité, le conseil autorise la création d'une servitude de passage pour l'implantation d'une ligne électrique.

Rapport n° 10 - Convention SDEE, audits et suivis énergétiques de bâtiments publics – Rapporteur : Aline Truilhé

Considérant l'enjeu que représente aujourd'hui la lutte contre le réchauffement climatique et la nécessité de diminuer le coût énergétique, la maîtrise de la consommation d'énergie est devenue une préoccupation majeure pour toutes les communes.

Dans le cadre de sa politique énergétique, le SDEE 47, avec le soutien du FEDER, du conseil régional et de l'ADEME, souhaite inciter les communes à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Cette démarche, engagée par la Ville de Boé dans le cadre de son Agenda 21, a pour objectif d'établir une carte énergétique de son patrimoine, de suivre ses consommations et ses dépenses énergétiques, d'identifier les gisements d'économie d'énergie et de mettre en œuvre rapidement des actions de maîtrise des consommations rentables économiquement.

La convention a pour objet de définir les conditions et les modalités selon lesquelles la commune va bénéficier d'un audit énergétique de ses bâtiments et de son suivi, réalisés par le SDEE 47 dont elle est membre.

Pour se faire, la commune doit désigner un élu qui sera l'interlocuteur privilégié du SDEE 47 et un agent qui sera le référent du SDEE 47 et de ses prestataires.

Il vous est proposé de désigner les personnes suivantes :

- Monsieur Jean-Michel LAFUENTE, adjoint au maire chargé du patrimoine, de l'environnement et du cadre de vie,

- Monsieur André BREDON, responsable du service « sécurité et patrimoine ».

La présente convention est signée pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature de la convention.
Le coût d'adhésion annuel est fixé à 0,30 €/habitant.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, patrimoine et travaux,

A l'unanimité, le conseil accepte la convention telle qu'elle est présentée et désigne M. Lafuente et M. Bredon comme interlocuteurs du SDEE 47.

Rapport n° 11 - Modification des statuts du SIVOM AGEN EST – Rapporteur : Chantal Cousinet.

Suite à l'adhésion de la commune de Lafox à la Communauté d'Agglomération d'Agen (CAA) depuis le 1^{er} janvier 2011, le conseil syndical s'est prononcé le 8 février 2011 pour une modification des statuts du syndicat.

Conformément à l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la commune de Boé adhérente au SIVOM AGEN EST doit se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification du syndicat pour approuver les nouveaux statuts.

Cette modification des statuts est liée à la prise de compétence alimentation en eau potable et assainissement par la Communauté d'Agglomération d'Agen depuis le 1^{er} janvier 2010 et considérant les dispositions de l'article L. 5216-7 du CGCT qui précise, que pour l'exercice de ses compétences, la CAA est substituée aux communes qui en sont membres lorsque celles-ci sont groupées avec des communes extérieures à la communauté dans un syndicat de communes. Ce dernier devient un syndicat mixte au sens de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5216-7 III du CGCT, l'adhésion de la commune de Lafox à la CAA à compter du 1^{er} janvier 2010 vaut retrait du SIVOM AGEN EST auquel elle adhérait jusqu'alors pour les compétences optionnelles exercées par la Communauté d'Agglomération d'Agen.

Le périmètre dans lequel le syndicat exerce ses compétences est modifié et concerne le territoire des communes de Bon Rencontre, Boé et Castelculier.

Les attributions du syndicat ne sont pas modifiées.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable à la modification des nouveaux statuts du SIVOM AGEN EST.

Rapport n° 12 - Installation classée CODIMATRA - Avis du conseil municipal. Rapporteur : Michèle Journée-Lhérisson.

Le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, prévoit que les installations industrielles d'une certaine importance doivent faire l'objet d'une autorisation prise sous la forme d'un arrêté préfectoral, qui fixe les dispositions que l'exploitant devra respecter pour assurer cette protection.

Cette autorisation est délivrée par le Préfet, après instruction des services administratifs et enquête publique.

Le présent dossier est établi par la société CODIMATRA, dont le siège social est 66 rue Ferdinand Buisson 47240 BON-ENCONTRE, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un stockage de véhicules de travaux publics usagés et une activité de récupération de pièces détachées.

Une enquête publique a eu lieu du 19 février au 21 mars 2011, en mairie. Aucune observation n'a été formulée.

☞ **Mme Ramond** : Le bâtiment situé sur la RN 813 est à louer ?

☞ **Mme Cousinet** : Ce n'est pas le même bâtiment. Celui-ci concerne la ville de Bon-Encontre Zone J. Malèze.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable à l'exploitation d'un stockage de véhicules de travaux publics usagés et d'une activité de récupération de pièces détachées.

Rapport n° 13 - Rétrocession concession cimetière – Rapporteur : Odile Favard

La rétrocession d'une concession funéraire à la commune est une opération exceptionnelle qui est cependant possible, sous deux conditions :

- La demande doit émaner du titulaire de la concession
- La concession ne doit pas être occupée.

Le conseil municipal dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour accepter cette rétrocession. Dans ce cas, le titulaire peut renoncer, au profit de la commune, à tout droit sur sa concession contre le remboursement d'une partie du prix payé en fonction de la durée déjà écoulée, défalquée de la somme attribuée au Centre Communal d'Action Sociale, qui correspond à un tiers.

Par courrier du 3 mars 2011, Monsieur le Maire a été saisi d'une demande de rétrocession par le titulaire de la concession n° 152-05 du 29 mars 2005, au cimetière de St Pierre de Gaubert.

Le montant du remboursement s'élève à 376,05€

A l'unanimité, le conseil accepte l'offre de rétrocession telle qu'elle est indiquée ci-dessus.

Rapport n° 14 - Emplois d'été 2011 – Rapporteur : Monique Fornasari

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 3, alinéa 2,

Vu le décret du 15 juin 1988,

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nécessité de créer des emplois pour la période d'été afin d'assurer la continuité des services publics (compte tenu des absences des agents municipaux pour congés annuels) et permettre à de jeunes étudiants (âgés de 18 ans au moins) d'accéder à des emplois leur permettant d'acquérir une expérience professionnelle et de participer au financement de leurs études :

Il convient de créer les emplois suivants :

- *1 emploi d'adjoint administratif à temps complet pour la période du 4 juillet au 26 Août 2011 (service administratif), permettant de recruter 4 personnes sur des durées de 15 jours.*
- *1 emploi d'adjoint administratif à temps complet pour la période du 4 juillet au 16 juillet et du 16 au 27 Août 2011 (service médiathèque), permettant de recruter 2 personnes sur des durées de 15 jours.*
- *1 emploi d'adjoint technique à temps complet au centre technique municipal pour la période du 4 juillet au 29 juillet 2011 permettant de recruter 2 personnes sur des durées de 15 jours*
- *1 emploi d'adjoint technique à temps complet au service écoles et loisirs pour la période du 1^{er} au 27 août permettant de recruter 2 personnes sur des durées de 15 jours*
- *1 emploi d'adjoint technique à temps complet à la MARPA du 4 juillet au 26 Août 2011 permettant de recruter 4 personnes sur des durées de 15 jours.*
- *1 emploi d'agent social à temps complet à la halte garderie du 4 juillet au 15 juillet 2011 et du 16 au 26 août 2011 permettant de recruter 2 personnes sur des durées de 15 jours.*

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2011.

A l'unanimité, le conseil décide la création des postes comme indiqués ci-dessus pour la saison d'été 2011.

Rapport n° 15 - Mise à jour tableau des effectifs – Rapporteur : Annie Accary

Vu l'avis favorable de la commission administration générale et personnel, et afin de répondre aux besoins du service Administration Générale suite au départ à la retraite d'un agent,

Il vous est proposé de créer le poste suivant à compter du 1^{er} avril 2011 :

- Adjoint administratif 2nde classe, à temps complet.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2011.

A l'unanimité le conseil décide la création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} Classe à temps complet à compter du 1^{er} Avril 2011.

QUESTIONS DIVERSES :

☞ *M. Lafuente* : trouve les propos tenus par M. Dionis du Séjour Député-maire d'Agen déplacés, lors de sa réponse sur le stationnement des gens du voyage à Boé.

Des précisions sont apportées par M. Dézalos et plusieurs élus s'expriment sur le sujet du stationnement des gens du voyage lors de grands passages.

☞ *M. Lafuente* : Problème de présence d'élus lors des élections

S'ensuit une discussion avec les élus concernés.

LA SEANCE EST LEVEE à 20 H 45.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Eric Baudy

Christian Dézalos